



Fédération Internationale
des Travailleuses Domestiques

#PasDExcuse : Agissons MAINTENANT pour mettre fin à la vio- lence contre les Travailleur- es Domes- tiques !

JOURNÉE
INTERNATIONALE
POUR
L'ÉLIMINATION DE
LA VIOLENCE À
L'ÉGARD DES
FEMMES 2024

25/11/2024

PG 1 OF 3

DÉCLARATION DE LA FITD À L'OCCASION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE POUR L'ÉLIMINATION DE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES

La Journée Internationale pour l'élimination de la Violence à l'égard des Femmes est une occasion de renforcer notre lutte pour un monde du travail libre de violence et de harcèlement pour les travailleuses domestiques. Aujourd'hui, à l'approche du 30e anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, et en rappelant l'engagement pris dans les Objectifs de Développement Durable 2030 de ne laisser personne de côté, nous lançons un appel massif pour éliminer la violence à l'égard des travailleuses domestiques, garantir leur accès à un travail décent, une vie digne et l'exercice de leurs droits humains. Il n'y a pas d'excuse pour l'inaction !

« Les travailleuses domestiques sont parmi les femmes les plus vulnérables à la violence et au harcèlement sur leur lieu de travail. Cette violation de nos droits humains n'est pas inévitable : elle peut et doit cesser. Aujourd'hui, nous élevons nos voix pour exiger le respect de notre droit au travail décent et à une vie digne. Nous appelons les gouvernements à ratifier les conventions 189 et 190 de l'OIT, et à adopter des lois et des politiques publiques qui incluent nos voix et garantissent un environnement de travail exempt de toute forme de violence. Il est temps d'agir. Il est temps de prendre soin des femmes qui prennent soin des autres. »

Carmen Brítez, Présidente de la FITD

Un secteur disproportionnellement vulnérable

Les travailleuses domestiques (TD) sont parmi les femmes les plus touchées par la violence et le harcèlement au travail, en raison d'une conjonction de facteurs. Ce phénomène persistant nuit à leur santé physique et psychologique, affecte leur situation économique et leur participation à la société, et leur refuse l'accès au travail décent et à une vie digne. La violence envers les TD constitue une grave violation des droits humains, qui se manifeste de multiples façons, souvent banalisées (FITD, 2019) : violence économique, psychologique ou verbale, harcèlement et abus sexuels, exploitation et travail forcé.

La grande majorité des TD appartient aux groupes les plus défavorisés de la population et subit des formes multiples de discrimination intersectionnelle liées au genre, à l'origine ethnique, à la couleur de peau, au statut socio-économique, au niveau d'éducation, au handicap, à l'origine ou au statut migratoire, entre autres (FITD, 2020). L'inégalité de pouvoir profonde entre elles et leurs employeurs accentue leur vulnérabilité à la violence sur



Fédération Internationale
des Travailleuses Domestiques

#PasDExcuse : Agissons MAINTENANT pour mettre fin à la vio- lence contre les Travailleur- es Domes- tiques !

JOURNÉE
INTERNATIONALE
POUR
L'ÉLIMINATION DE
LA VIOLENCE À
L'ÉGARD DES
FEMMES 2024

25/11/2024

PG 2 OF 3

le lieu de travail. De plus, le fait que **le travail domestique soit effectué dans des foyers privés, souvent dans l'isolement, complique l'inspection et la détection des situations de violence et de harcèlement.**

En outre, **plus de 80 % des TD dans le monde sont employées de manière informelle, ce qui les exclut des lois du travail et les prive de protection sociale.** Cela les laisse sans défense face aux violations de leurs droits, sans ressources pour dénoncer leurs agresseurs, sans couverture santé ni soutien psychologique, sans revenu et donc avec peu de possibilités de quitter leur emploi. Les TD les plus dépendantes de leurs employeurs, comme celles qui travaillent en "logement sur place" – où leur lieu de travail est souvent leur seule résidence – ou les migrantes – dont le permis de séjour et la situation de travail dépendent de leurs employeurs – sont les plus exposées à la violence et au harcèlement au travail.

Les TD migrantes supportent souvent des pratiques abusives de la part des recruteurs et des employeurs, car elles sont exclues des lois du travail, n'ont pas accès à la justice, ne disposent pas de réseaux locaux de soutien et sont privées du droit à la liberté d'association. Lorsque leur statut migratoire est irrégulier, les risques et la vulnérabilité augmentent, mais la peur de perdre leur emploi, d'être emprisonnées ou expulsées les réduit au silence face aux violations de leurs droits. Ce n'est pas un hasard si le travail domestique figure parmi les cinq secteurs où se concentre le plus grand nombre d'adultes en situation de travail forcé et où l'on recense le plus d'enfants en situation d'esclavage moderne (OIT, 2024).

Le faible taux de dénonciation des actes de violence est un défi commun dans ce secteur. En général, les TD ne signalent pas leurs employeurs abusifs pour diverses raisons : banalisation des abus, ignorance de leurs droits et des recours légaux disponibles, ou crainte de stigmatisation, de représailles et/ou de perdre leur emploi. À cela s'ajoutent la complexité des mécanismes de dénonciation et des procédures judiciaires, l'impunité fréquente des auteurs et l'absence de réparations pour les victimes.

Il est temps de changer l'histoire

Le rôle d'un mouvement de femmes fort et déterminé est essentiel pour changer les récits et les politiques afin d'éradiquer la violence dans le monde du travail. C'est pourquoi, aujourd'hui, les travailleuses domestiques appellent fermement les gouvernements à :

- Ratifier et appliquer effectivement les conventions 189 et 190 de l'OIT.
- Adopter des lois et politiques publiques pour prévenir et répondre de manière adéquate aux violences basées sur le genre (VBG) contre les TD, en tenant compte des spécificités du secteur et en reconnaissant les



Fédération Internationale
des Travailleuses Domestiques

#PasDExcuse : Agissons MAINTENANT pour mettre fin à la vio- lence contre les Travailleur- es Domes- tiques !

JOURNÉE
INTERNATIONALE
POUR
L'ÉLIMINATION DE
LA VIOLENCE À
L'ÉGARD DES
FEMMES 2024

25/11/2024

PG 3 OF 3

foyers privés comme des lieux de travail soumis à inspection.

- Mettre fin à l'exclusion des TD des lois du travail et de la protection sociale, ainsi qu'aux normes discriminatoires à leur rencontre, en particulier pour les TD migrantes et employées de manière informelle, incluant leur droit à la liberté d'association.
- Promouvoir la formalisation du travail domestique.
- Investir dans des plans nationaux d'action pour prévenir et éradiquer les VBG contre les TD (campagnes de sensibilisation, programmes de formation, services publics de soutien aux victimes et production de statistiques).
- Inclure les VBG parmi les risques en santé et sécurité au travail pour les TD, en garantissant qu'elles soient couvertes par une assurance accidents du travail.
- Enquêter correctement sur les cas de violence et sanctionner les auteurs.
- Garantir l'accès effectif à la justice, une juste réparation et la protection des TD victimes de violence, en instaurant des mécanismes de plainte efficaces, des systèmes de résolution des conflits et des procédures légales simples.
- Promouvoir le dialogue social et la négociation collective avec les organisations de TD, afin que les voix du secteur soient entendues dans la conception des politiques visant à combattre la violence.

Près de 76 millions de travailleuses et travailleurs domestiques, dont plus de 80 % sont des femmes, répondent aux besoins de soins de la population mondiale, étant essentiels au fonctionnement des sociétés et des économies. Ces femmes ont droit à une vie professionnelle sûre et saine, comme tous les autres travailleurs. Toute forme de violence ou de harcèlement à leur rencontre est une violation de leurs droits humains qui peut et doit cesser. Rejoignez-nous et faisons du #TravailDécent pour les travailleuses domestiques une réalité !

#PasDExcuse #16Jours #TousUnis

 Genève, Suisse

 info@idwfed.org